

VOS  
LETTRES

## Asile: un refus après cinq ans!

«Qu'as-tu fait ces cinq dernières années? «J'ai obtenu un diplôme», «j'ai entrepris une formation», «j'ai commencé un nouveau job», «j'ai pris une colocation», «j'ai voyagé... Autant de possibles pour nous, jeunes d'ici.

Pour eux, Naji, Omar, Maekele et tant d'autres oubliés, 2014, c'était l'arrivée en Suisse. En 2016, un premier non à leur demande d'asile et un recours déposé. En 2019, c'est le renvoi, un deuxième non.

Qu'ont-ils fait durant ces cinq ans? Ils ont appris le français, certains font du sport dans une équipe fribourgeoise, certains ont suivi une année de formation à l'École professionnelle artisanale et industrielle, puis ont commencé un apprentissage. Mais toujours dans l'incertitude.

Maintenant, c'est terminé pour eux. La Suisse a dit non. Après cinq ans. Leur avenir, ce

n'est pas un retour en Erythrée, car leur vie là-bas est en danger. De plus, la Suisse n'a pas le droit de les renvoyer de force. Alors c'est le foyer de la Poya pour une durée indéterminée. Dix francs par jour pour vivre avec l'interdiction de travailler. Que deviendront-ils?

Comment la Suisse et le canton de Fribourg (qui a une marge de manœuvre pour régulariser ces jeunes) peuvent-ils fermer les yeux sur une telle torture psychique? Et qui sommes-nous, Suisses, fonctionnaires du Secrétariat d'Etat aux migrations, dirigeants politiques, pour nous permettre de décider ainsi de la vie d'autrui?

Je témoigne ici ma profonde solidarité avec les jeunes qui attendent depuis cinq ans une décision, ceux qui viennent de recevoir une décision négative après cinq ans d'efforts d'intégration, ceux qui sont déjà au foyer de la Poya. >>

CHLOË GEBREKRISTOS, FRIBOURG

## Une intervention excessive

Le 29 octobre, à 18 h, le bus N° 1 stoppe à Grand Pré, Marly. Des contrôleurs aux sorties. Un cri, une bousculade, ces derniers poursuivent une personne, la ceinturent violemment, la plaquent puis la maintiennent contre une barrière. J'imagine un événement grave... il s'agit d'une jeune et menue resquilleuse, seule face à deux hommes. Le troisième homme est plus mesuré. La contrôreuse reste en retrait.

La violence subie par la jeune femme me choquant, je filme la scène. Lorsque les contrôleurs m'aperçoivent, ils relâchent légèrement leur contention et l'un d'entre eux s'approche de moi, agressif, pour m'interdire de filmer.

Ainsi, comment justifier le décalage entre l'infraction de 2 fr. 90 et la manière plus que musclée de gérer cette situation? Les contrôleurs ne sont-

ils pas formés pour assumer professionnellement la fraude? Si la gestion de cette fraude était adéquate, en quoi était-il dérangeant que je filme?

La contrôreuse n'aurait-elle pas pu prendre le relais plutôt que de rester en retrait et de laisser la jeune femme entre les mains de ses collègues? Que se serait-il passé si mon compagnon ne s'était pas approché et si le contrôleur le plus mesuré n'avait pas tempéré son collègue qui me menaçait?

Je précise que mon propos n'est pas de cautionner ni de banaliser la resquille, consciente qu'il s'agit d'un réel problème pour les TPF. Par contre, je ne peux accepter la démesure, la disproportion entre l'acte commis par cette jeune femme et la manière dont la situation a été gérée, mais aussi la tentative d'intimidation à mon égard. >>

CORINNE BLANC, MARLY

## Eduquer sans culpabiliser

«Qu'as-tu fait de ton frère?», «Tu es intolérable», «Tu ne penses à rien». Ce sont là des «messages-tu» que nous avons entendus ou utilisés avec nos enfants. Cette façon agressive de s'adresser à eux les place systématiquement sur la défensive et ne permet pas de nouer un dialogue fructueux. Répéter constamment les mêmes remarques et critiques ne construit pas non plus de bons rapports familiaux.

Si ce genre de message autoritaire est répétitif, il risque de fausser l'appréciation que l'enfant a de lui-même et de lui créer des difficultés dans son avenir. Au contraire exprimer sa contrariété personnelle en évitant de culpabiliser et faire confiance aux capacités des enfants et les remercier des joies qu'ils procurent donne de bien meilleurs résultats.

Le livre de Dominique Collin, *Mettre sa vie en parabole*, signale: «Une version plus subtile et plus personnelle de cette vision existe: elle s'appelle la morale. Depuis notre plus tendre enfance, on nous a appris à nous corriger, à réprimer toute forme de mal, à extirper tout ce qui ressemblait à une mauvaise herbe. «Tu ne peux pas faire cela, tu mérites une fessée, il faut que tu sois bien sage», etc.

«L'éducation ressemble parfois à une grande entreprise de désherbage! Mais à force de désherber, on finit par rendre la terre inculte, car toxique. La morale ne peut donc pas se réduire à l'obsession du bien et de la pureté. Elle ne doit pas mettre un couvercle sur la vie au motif de la purifier de tout agent mauvais.» La morale n'est pas du tout appréciée par les enfants et elle démobilise aussi sûrement les adultes. >>

JEAN METTRAUX, VILLARS/GLÂNE

## VU PAR ALEX

## Chasse aux trophées en Valais



La vente de l'abattage du bouquetin rapporte 650 000 francs par an à l'Etat du Valais. Une pétition en ligne circule pour en demander l'interdiction.

## OPINION

## De l'importance de la cohésion sociale



ASTRID EPINEY  
rectrice de  
l'Université  
de Fribourg

La démocratie et l'Etat de droit constituent les fondements de notre système étatique. Ce sont eux, au fond, qui garantissent nos droits et nos libertés. Certes, ce système fonctionne grâce à tout un ensemble de règles et de procédures qui façonnent l'articulation concrète des droits démocratiques et garantissent le respect des éléments essentiels de notre Etat de droit. Toutefois, à eux seuls ces mécanismes ne sont pas suffisants pour garantir le respect des droits de chaque personne, ni pour assurer une certaine sécurité juridique et une paix sociale, qui sont également des éléments essentiels au fonctionnement de la démocratie et de l'Etat de droit.

La cohésion sociale et l'égalité des chances revêtent aussi une importance particulière. En effet, il paraît central que toute personne puisse non seulement disposer des moyens nécessaires pour vivre dans la dignité, mais aussi qu'elle bénéficie d'une égalité des chances pour sa carrière professionnelle et donc pour son revenu. L'exclusion d'une partie considérable de la population – de fait ou de droit – de

toute chance de pouvoir accomplir la formation ou d'exercer la profession qui correspond à ses capacités, ainsi qu'une trop grande inégalité de la répartition des richesses représentent, par exemple, une vraie menace pour la paix sociale et donc pour le fonctionnement du système démocratique.

## Selon une étude, la perméabilité sociale est lacunaire

Dans ce sens, la garantie d'une certaine perméabilité et d'une certaine cohésion sociale ne peut être réduite à la question de savoir si oui ou non on adhère à un programme politique, mais doit être considérée dans le contexte du fonctionnement de notre démocratie et de notre Etat de droit.

Cela dit, savoir comment façonner cette cohésion sociale et avec quels moyens réaliser la perméabilité sociale et l'égalité des chances est une question éminemment politique, sur laquelle les opinions peuvent diverger,

d'autant plus qu'il y a souvent des pesées d'intérêts à opérer. Finalement, les décisions doivent être prises selon nos procédures démocratiques. Il n'y a certainement pas de «réponses justes», mais nous devons nous inquiéter de certains constats et/ou tendances. Par exemple, une étude du Conseil suisse de la science a démontré récemment que la perméabilité sociale au niveau de la formation est lacunaire. L'écrasante majorité des étudiantes et étudiants dans nos hautes écoles universitaires sont les enfants de parents eux-mêmes universitaires et la création des hautes écoles spécialisées n'a que très marginalement contribué à améliorer l'accès de certaines couches de la population à une telle formation.

Dans ce sens, il paraît essentiel d'identifier à temps les menaces qui pèsent sur la cohésion sociale et l'égalité des chances. Il faut chercher activement des solutions, tant au niveau politique qu'au niveau de la recherche scientifique, et débattre de la meilleure façon d'y faire face pour ne pas mettre en péril les fondements du fonctionnement de notre société. >>



## SOUVENIRS

Premier marché-exposition des artisans grüériens à Bulle, septembre 1906.  
Carte prêtée par M. Jacky Brandt, Bulle

## RÈGLES DU JEU

- >> Les textes publiés dans la page Forum ne doivent pas dépasser 1600 signes (caractères et espaces entre les mots). Adresse complète, rue, localité et surtout numéro de téléphone (aussi pour les e-mails) doivent figurer sur votre envoi.
- >> Les lettres envoyées à plusieurs journaux, les communiqués, les lettres ouvertes et pétitions sont refusés.
- >> La rédaction rédige le titre des textes. Elle se réserve le droit de raccourcir des textes trop longs en sauvegardant l'essentiel du message et d'adapter les passages peu clairs. Tous les textes publiés sont signés du nom de l'auteur.
- >> Les lecteurs peuvent envoyer des photos et cartes postales (au format largeur) pour la rubrique «Souvenirs», à l'adresse: Rédaction «La Liberté», bd de Pérolles 42, 1700 Fribourg. Ces images leur seront retournées après publication. LIB